



Peut-on refuser de diffuser une publicité sur son site?

Par **c_pierre**, le **14/11/2011** à **18:18**

Bonjour,
Si quelqu'un qui possède un site web connu et qu'il ouvre un espace publicitaire sur le même site que ce soit pour les individus (par exemple ayant une boutique) ou professionnels.
S'il refuse à certaines parties de faire de la publicité pour leur entreprise, est-ce qu'il a le droit? et est-ce que cela sera considéré comme refus de vente? Sinon, quelles solutions proposez-vous?
Exemple: Google Adwords dit qu'il lui est interdit de refuser à un annonceur qui respecte la loi de faire de la pub, ça s'appelle un refus de vente.
Est-ce que ça serait le même pour mon cas?
Cordialement, Bonjour,

Par **corimaa**, le **14/11/2011** à **22:23**

Ca dépend aussi si la pub n'est pas en adéquation avec votre site. Par exemple, vous pourriez refuser une pub de preservatif sur un site pour enfant

Par **c_pierre**, le **17/11/2011** à **20:36**

J'attends encore une réponse...